



Politique Achat Travaux 2019

Purchasing Works

01/07/2019

POLITIQUE ACHATS TRAVAUX 2019

Table des matières

1	Introduction	3
1.1	Procédure Européenne	3
2	Qualification des entrepreneurs	3
2.1	Procédure de qualification	3
2.2	Phases de la qualification	4
2.3	Phase 1 : Qualification administrative	4
2.4	Phase 2 : Audits et tests	4
2.5	Phase 3 : Exécution Projet Pilote.....	5
2.6	Evaluation Projet Pilote	5
2.6.1	Evaluation positive	5
2.6.2	Evaluation neutre.....	5
2.6.3	Evaluation négative	6
3	Attribution des Projets	6
3.1	Introduction	6
3.2	Mise en concurrence	7
3.2.1	Processus d'attribution	7
4	Evaluation des contractants qualifiés	8
4.1	Modalité et procédure de suspension	8
4.1.1	Suspension suite à 1 évaluation	9
4.1.2	Suspension suite à 2 évaluations	9
4.1.3	Suspension suite à 3 évaluations	9
4.1.4	Règles complémentaires	10
4.2	Système Bonus	10
4.3	Documentation	11
4.4	Suivi du panel contractant.....	11
4.4.1	Plan d'action.....	11
4.4.2	Contrôle annuel	11
4.4.3	Crisis Meeting	11
4.4.4	Supplier Management Governance Board	11
4.4.5	Liste des entreprises qualifiées	12
4.4.6	Communication.....	12
4.4.7	Evènement de fin de travaux.....	12
5	Lexique	13
	Annexe 1: Commodité et catégories de travaux	14
	Annexe 2 : Suivi des projets pilotes	15
	Annexe 3: Template Pass/Fail	15
	Annexe 4: Tâches complexes et phases critiques	15
	Annexe 5 : Evaluation contractant CORE	15
	Annexe 6: Déroulement Plan d'action.....	15

1 Introduction

Ce document a pour objet la description du processus de qualification des entrepreneurs et décrit la méthodologie choisie pour l'attribution de projets d'entreprise où la sécurité et la qualité sont intégrées dans le processus de sélection d'un contractant lors de travaux avec mise en concurrence.

Ce document est d'application pour toutes les commodités et catégories d'achat qui concernent les travaux d'entreprise (Ligne / Câble / Poste / Génie Civil, Fibre Optique / Peinture / Elagage).

ELIA peut si nécessaire et moyennant argumentation, déroger à ce document.

La nouvelle politique est d'application pour tout nouvel appel d'offre (RFQ) émis à partir du 01/07/2019.

1.1 Procédure Européenne

ELIA se conforme à la législation belge et aux directives européennes relative aux marchés publics, reprise sous le terme « Procédure Européenne ».

Celle-ci donne aux différents intervenants des instructions et des recommandations quant aux dispositions pratiques et particulières à prendre en compte durant tous les processus de passation de marché qui dépassent les seuils européens.

La Procédure Européenne est applicable pour les marchés de fournitures et de services d'un montant ≥ 443.000 EUR hors TVA et les marchés de travaux d'un montant $\geq 5.548.000$ EUR hors TVA (Seuils en vigueur depuis le 01/01/2018).

2 Qualification des entrepreneurs

2.1 Procédure de qualification

L'agrément de l'entrepreneur comprend une agrément financière, technique et sécurité.

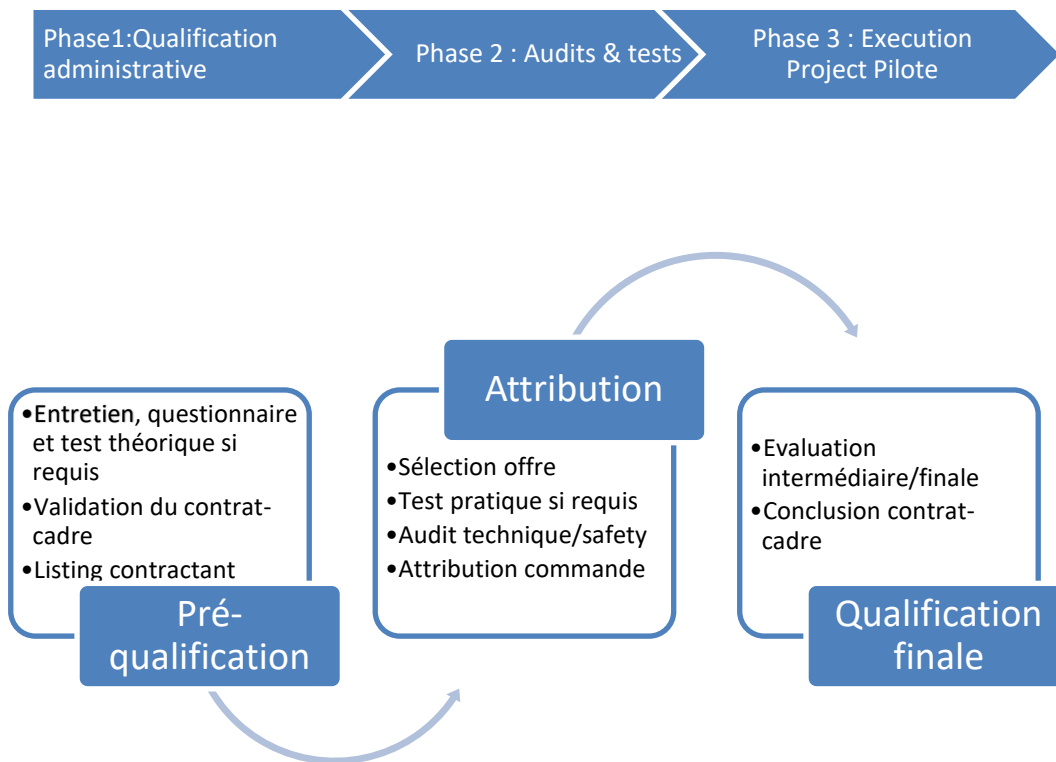
Le « Qualification Manager » au sein du département « Purchasing Works » est responsable du processus de qualification des entrepreneurs.

L'agrément financière, technique et sécurité est réalisée par le département Purchasing Works, Engineering Governance et Safety.

Pour plus de détail, voir le document « procédure de qualification » par commodité et catégorie de travaux¹ disponible sur demande via l'adresse électronique suivante : suppliermanagement@elia.be .

¹ Voir annexe 1 : Commodités et catégories de travaux

2.2 Phases de la qualification



2.3 Phase 1 : Qualification administrative

Evaluation du candidat sur des aspects économiques, techniques (matériels, effectifs, références, expériences, normes et certifications) et sécuritaires (taux et fréquence d'accidents et d'incidents, politique safety, HSR...). Cette phase comporte donc des critères de sélection et d'exclusion et se clotûre par la signature du « Contrat-cadre ».

Il sera demandé à chaque entrepreneur de valider les conditions de l'accord-cadre. Toutes les commandes seront des appels sur cet accord-cadre dont les conditions seront d'application.

La signature de l'accord-cadre est une condition nécessaire pour passer à la phase 2.

2.4 Phase 2 : Audits et tests

Un contractant ayant passé la phase administrative avec succès, sera consulté pour un appel d'offre considéré comme « projet-pilote », en accord avec l'Ingénieur de Projet et l'acheteur émetteur de l'offre. A la soumission d'une offre conforme et compétitive du contractant lors de l'appel d'offre, les tests pratiques et/ou audits techniques seront planifiés par le « Qualification Manager », en accord avec l'Ingénieur de Projet. En outre, Elia se réserve le droit de réaliser un audit Safety chez le contractant s'il l'estime nécessaire.

Avant d'attribuer une commande pour un projet pilote de manière définitive, les résultats des interviews/audits doivent être connus et positifs.

2.5 Phase 3 : Exécution Projet Pilote

Les projets attribués à des nouveaux contractants seront suivis par le « Qualification Manager ». Une équipe transversale sera constituée pour accompagner et soutenir l'entrepreneur afin qu'il puisse répondre aux exigences d'Elia².

Lorsqu'un contractant reçoit une commande pour la réalisation d'un chantier pilote, il ne reçoit plus d'invitation à participer à de nouveaux appels d'offres et ne peut se voir attribuer un autre projet tant que l'évaluation intermédiaire du projet pilote n'a pas eu lieu.

Une évaluation intermédiaire du projet pilote est effectuée par le Project Leader après minimum 3 mois de chantier, pour autant que l'avancement du chantier permette d'effectuer une évaluation représentative de la performance du contractant. La date présumée des évaluations du projet sont planifiées et communiquées par le « Project Leader » en fonction de l'état d'avancement des travaux. A la fin du projet pilote, une évaluation finale sera réalisée afin de statuer sur la qualification définitive de l'entrepreneur.

2.6 Evaluation Projet Pilote

L'évaluation peut être positive, neutre ou négative en fonction des scores qualité et sécurité. Un score de minimum 60% est à atteindre pour les volets qualité et sécurité. Ces deux éléments sont évalués indépendamment l'un de l'autre.

2.6.1 Evaluation positive

En phase d'exécution, le contractant ayant obtenu au minimum 60% lors de l'évaluation intermédiaire est **qualifié provisoirement** et pourra être consulté pour participer à de nouveaux appels d'offres. La complexité du projet est prise en compte lors de la consultation des contractants.

Le contractant sera **qualifié définitivement** que lors de l'évaluation finale avec un score de 60% au minimum pour la qualité et sécurité. La conclusion d'un contrat-cadre matérialisera sa qualification pour une durée indéterminée, tant qu'il respecte les conditions de qualification.

2.6.2 Evaluation neutre

Un score compris entre 50% et 60% lors de l'évaluation intermédiaire et/ou finale entraîne l'établissement d'un « **plan d'action** » afin de corriger les manquements. L'équipe d'Elia mise en place en début du projet pilote, se chargera de valider ce plan d'action³.

En cas de score neutre lors de l'évaluation finale, le contractant sera consulté pour remettre prix uniquement dans le cadre d'un nouveau projet pilote.

² Voir annexe 2 : Suivi de projet pilote

³ Voir §4.4.1 Plan d'action

2.6.3 Evaluation négative

Un score inférieur à 50% a pour conséquence que le contractant sera considéré comme **non qualifié** et suspendu de toute consultation pour participer à d'autres appels d'offres pour une période d'un an. De plus, un plan d'action devra aussi être soumis par le contractant et approuvé par Elia. Au-delà de ce délai, le contractant pourra solliciter à nouveau sa qualification. Cette dernière sera soumise pour approbation suivant le plan d'action initialement fourni.

Tableau récapitulatif

Résultats Qualité/Sécurité		Evaluation du Projet Pilote		
		Debriefing	Status	Impact
Positif	> 60%	Intermédiaire	"Qualifié temporairement"	Pourra être consulté pour les projets futurs
		Finale	"Qualifié définitivement"	Sera consulté pour les projets futurs
Neutre	[50-60%]	Intermédiaire	"Projet Pilote en Execution"	Ne sera pas consulté pour les projets futurs Introduit et présente le Plan d'Action
		Finale	"En attente de Projet Pilote"	Sera consulté uniquement pour un 2ième Projet Pilote Introduit et présente le Plan d'Action
Négatif	< 50%	Intermédiaire	"Non Qualifié"	Introduit et présente le Plan d'Action
		Finale		Suspension d'un an

3 Attribution des Projets

3.1 Introduction

La règle générale pour l'attribution des projets est la suivante :

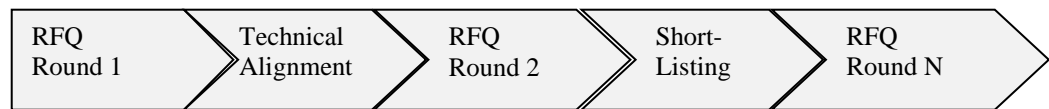
Type Projet	Appel d'offre
Budget \geq 5548k€ (procédure EU)	Politique à définir au sein du Multi Functional Team ELIA
Budget \geq 50k€	Mise en concurrence & attribution via prix après application du système pass/fail sur la première offre et TCO (si d'application)
Budget \leq 50k€	Attribution directe spécifique par catégorie (**)(si d'application)

(**) Non décrit dans cette procédure

Ceci n'est pas d'application pour les travaux d'élagages.

3.2 Mise en concurrence

3.2.1 Processus d'attribution



RFQ = Request for quotation (Appel d'offre)

Technical alignment (Alignement technique)

RFQ Round 1

Les appels d'offre sont envoyés aux contractants qualifiés pour les travaux à exécuter. Les offres doivent répondre à un niveau minimum de qualité et de sécurité. Un système de pass/fail est utilisé pour vérifier si les offres sont conformes à ces exigences. Les critères décrits par le système de pass/fail⁴ est consultable sur notre site web : <http://www.elia.be/fr/securite-et-environnement/securite/Safety-for-Contractors/Nieuwe%20procedures>

Le contractant devra satisfaire à des critères commerciaux, techniques et sécurités. Il distinguera les tâches complexes par type de travaux (activité cœur-business) et veillera au respect des règles et conditions de sous-traitance⁵ émises par Elia. L'offre du contractant n'ayant pu satisfaire/répondre à tous les critères ne pourra être retenue.

Pass : Satisfait aux critères Fail : Ne satisfait pas aux critères

Technical alignment

Lors de la réception des offres, un alignement technique est organisé et si nécessaire, les contractants seront tenus de fournir des informations complémentaires concernant leur offre.

RFQ Round 2

Si l'alignement technique entraîne une modification du prix du contractant, celui-ci sera invité à adapter son prix.

Le prix révisé suite à l'alignement technique tient compte des remarques transmises suite à l'alignement technique. Toute offre considérée comme non conforme après l'alignement technique sera écartée. L'acheteur peut décider de ne plus poursuivre de Round supplémentaire en fin de Round 2.

Short Listing

Les offres après alignement technique dont le montant est plus que xx% supérieur à l'offre la moins chère sont écartées, à moins qu'il n'en résulte un nombre insuffisant d'offres pour le second tour.

La valeur indicative de xx% est de 15% et peut être adaptée en fonction des particularités de la catégorie ou de l'appel d'offre.

⁴ Voir annexe 3 : Template Pass/Fail

⁵ Voir annexe 4 : Tâches complexes et Phases critiques

RFQ Round « N »

Les contractants restants sont invités à remettre leur offre finale. Le round 3 peut être le Round final pour autant qu'Elia ait décidé de ne pas prévoir de round supplémentaire.

Elia se réserve le droit de remplacer la méthode standard (RFQ) par la méthode e-auctioning.

Elia informe le contractant au début du Round si l'offre finale doit être remise via une la méthode standard ou via e-auctioning.

Durant l'e-auction, le contractant peut réduire son prix final et reçoit un feed-back sur son classement tenant compte de son score TCO.

Total Cost of Ownership

Les offres finales sont comparées à l'aide d'un score total calculé sur base du prix introduit, tout en tenant compte des aspects qualité et sécurité.

Le projet est attribué au contractant ayant obtenu le meilleur score. Une attention particulière sera portée aux contractants disposants de capacités d'effectifs (charge de travail) suffisante afin de répondre aux besoins d'Elia.

Le modèle d'évaluation choisie (TCO) peut-être indépendant d'un projet à l'autre.

4 Evaluation des contractants qualifiés

4.1 Modalité et procédure de suspension

Le contractant est évalué à la fin de chaque projet d'entreprise réalisé. Pour les chantiers dont la durée est supérieure à 1 an, une évaluation intermédiaire est également organisée chaque année. En outre, des évaluations de fin de chantier sont aussi organisés pour les travaux d'entreprises appelés « petits travaux ».

Pour les travaux d'élagages, une moyenne annuelle sera calculée afin d'évaluer les performances des prestataires.

Le contractant a l'opportunité de discuter de son évaluation lors de la réunion d'évaluation. En cas de désaccord ou de non-participation du contractant, le score établi initialement par Elia sera le score pris en compte au final.

Un score minimum de 60% est à atteindre lors de l'évaluation finale pour la sécurité et pour la qualité. Ces 2 éléments sont évalués indépendamment l'un de l'autre (comme pour le projet pilote)⁶.

En cas d'évaluation inférieure à 60%, Elia propose d'aborder le problème de façon constructive suivant un processus de plan d'action visant à résoudre durablement les problématiques techniques et sécurités rencontrées.

En fonction des circonstances (accident, incident, problème « d'acceptance », test...), une ou plusieurs réunions de crise (crisis meeting) seront organisées avec le contractant en vue de gérer la situation critique.

⁶ Voir annexe 5 : Evaluation contractant CORE

4.1.1 Suspension suite à 1 évaluation

Une 1ère évaluation comprise entre 50 et 60% entraîne un plan d'action sans engendrer pour autant de suspension. Par contre, un contractant ayant obtenu un score inférieur à 50% pour un projet est suspendu des offres en cours et futures. Cette suspension ne sera levée qu'à partir de la validation de son plan d'action par Elia.

4.1.2 Suspension suite à 2 évaluations

Un contractant ayant obtenu 2 évaluations < à 60% sur une période de 12 mois est suspendu de toute offre en cours ou future jusqu'à validation de son plan d'action par Elia.

Dans le cas d'une deuxième évaluation dont le score est < à 50 %, les décisions (*conséquences*) y découlant comme mesures correctives et préventives seront prises par le comité « Supplier Management Governance Board » et communiquées au contractant par l'intermédiaire du « Qualification Manager ».

4.1.3 Suspension suite à 3 évaluations

Un contractant ayant obtenu une 3ème évaluation < à 60% sur une période de 12 mois est suspendu à partir de la date de la dernière évaluation < à 60%.

Dans le cas où le contractant aurait encore des projets en cours d'exécution, la suspension prendra effet à partir de la date de la dernière évaluation négative obtenue.

La durée de la suspension et les conséquences y découlant seront décidées par le « Supplier Management Governance Board » comme indiqué précédemment. Un plan d'action sera par ailleurs exigé au contractant.

Tableau récapitulatif

Score Qualité/Safety		1er Cas	2ème Cas*	3ème Cas*
Positif	>90%	Bonus	Bonus	Bonus
Neutre	[60-90%]	No Bonus/No Malus	No Bonus/No Malus	No Bonus/No Malus
Négatif	[50-60%]	Action plan	Suspendu + Plan d'action**	Suspendu + Plan d'action** + Conséquences ***
	< 50%	Suspendu + Plan d'action**	Suspendu + Plan d'action** + Conséquences ***	Suspendu + Plan d'action** + Conséquences ***

*sur les 12 derniers mois

** Suspendu des appels d'offres en cours et à venir jusqu'à validation du plan d'action par Elia

*** Conséquences/Décisions prises par le "Supplier Management Governance Board"

Note : concernant le bonus, Voir §4.2.

4.1.4 Règles complémentaires

- Un contractant qualifié pour plusieurs catégories d'achat, n'est suspendu temporairement que pour la catégorie dans laquelle son score est inférieur à 60%.
- En cas d'association momentanée, l'évaluation est attribuée aux contractants ayant constitué cette association momentanée.
- Des infractions liées à la sécurité peuvent conduire à une suspension du personnel d'une durée déterminée ou indéterminée avec effet immédiat (à définir au cas par cas).
- Un contractant pourra toujours être exclu dans le cas où un projet doit être arrêté en vertu des conditions générales d'achat d'Elia.
- Un contractant pourra toujours être exclu s'il ne répond plus aux critères d'exclusion de la procédure de qualification.

Par ailleurs, Elia se réserve le droit d'exclure un contractant pour l'un des motifs suivants :

- Le contractant n'a réalisé aucun projet Elia représentatif lié à sa qualification durant une période de 24 mois.
- Le contractant n'a pas fourni de réponse compétitive dans un appel d'offre (+15%/moyenne prix) sur 3 appels d'offres consécutifs.
- Le contractant n'a remis aucune offre pour un projet Elia lié à sa qualification durant une période de 12 mois.
- Le contractant n'a toujours pas remporté de projet après 10 appels d'offre.

4.2 Système Bonus

Le système bonus se base sur le score de l'évaluation du contractant :

Score safety	Score quality	Bonus
$95\% \leq S$	$>80\%$	2%
$90\% \leq S < 95\%$	$>80\%$	1%

Le bonus sera calculé sur la valeur finale (ordres de travail compris) de la commande du projet de l'entité contractuelle avec Elia. Le bonus est plafonné à 50.000€.

Exception pour les travaux d'égavage: le bonus sera calculé sur la moyenne du score du contractant sur un an. Le bonus est plafonné à 10.000€.

Le bonus sera entré par le contractant avec le décompte final du projet. Pour les égavages et peintures, le bonus sera décompté sur base annuelle et facturé par le contractant.

4.3 Documentation

Le questionnaire d'évaluation pour tous travaux hors élagage et peinture est disponible sur simple demande. Le questionnaire peut être révisé par Elia à tout moment.

L'évaluation du chantier lié aux travaux d'entreprise (Ligne / Câble / Poste / Fibre Optique/ Génie civil) est de la responsabilité de l'Ingénieur de Projet (travaux d'infrastructure).

Le « Maintenance Manager MAC » est responsable des évaluations chantiers liés aux catégories de travaux de peintures et travaux d'élagages .

Les résultats des évaluations de chantier constituent un input pour la réalisation du mécanisme d'attribution des marchés en dessous de XXX € (§4.1 Modalité des évaluations & 4.2 système bonus).

4.4 Suivi du panel contractant

4.4.1 Plan d'action

Un plan d'action est notamment initié suite à une évaluation négative d'un chantier. Pour rappel, un plan d'action vise à résoudre durablement les problématiques techniques et sécurités rencontrées lors de l'exécution d'un projet. Le processus décrivant les différentes phases chronologiques et tâches d'un plan d'action est décrit en annexe⁷.

4.4.2 Contrôle annuel

Elia contrôlera chaque année le fait que les contractants maintiennent leur conformité aux critères de sélection de la procédure de qualification (phase 1) et peut suspendre un contractant si les données soumises ne satisfont plus à la norme d'Elia. Cette procédure dénommée « Annual check » est envoyée aux contractants qualifiés définitivement, à travers la plateforme « E-sourcing Ariba ».

4.4.3 Crisis Meeting

Contexte : Lorsqu'un évènement non souhaité est observé sur chantier, Elia se réserve le droit d'organiser un meeting de crise afin de définir les causes de cet évènement ainsi que les mesures correctives à mettre en place.

Les raisons conduisant à un « crisis meeting » peuvent être de nature différente, à savoir : infraction grave, accident/incident grave, problème de qualité lié aux produits et services délivrés, manquement éthique ou déontologique, condamnation judiciaire, problème de solvabilité, rachat et/ou prise de contrôle de la société,

4.4.4 Supplier Management Governance Board

Un comité transversal se réunit régulièrement en vue de suivre les fournisseurs et contractants. Les performances (évaluations négatives) des contractants seront présentées au sein de ce comité, chargé de définir les mesures et conséquences. Le plan d'action pourra également faire l'objet d'une validation et/ou rejet de la part de ce comité qui en outre, pourra statuer de la durée de suspension en cas de non-respect du plan d'action par le contractant.

⁷ Voir annexe 6 : Déroulement d'un plan d'action

4.4.5 **Liste des entreprises qualifiées**

Une liste des entreprises par catégorie est gérée et mise à jour régulièrement par le « Qualification Manager ». Suivant le statut de qualification, les acheteurs inviteront les entrepreneurs à participer aux différents appels d'offres.

4.4.6 **Communication**

Le « Qualification Manager » au sein de l'équipe Purchasing Works communiquera l'état d'avancement de la qualification ainsi que les résultats des différents tests et audits réalisés. De plus, il communiquera aux entreprises qualifiées tout changement de statut de qualification. Il sera aussi la personne de contact dans le cadre de réalisation de plans d'actions.

4.4.7 **Evènement de fin de travaux**

Après la dernière mise en service d'un projet, Elia organisera un évènement collectif (food truck, ...) afin de remercier l'équipe du contractant & Elia au cas où il n'y a pas eu d'incidents lié à la sécurité, c'est à dire :

- Pas d'accidents fluides ou accidents avec incapacité de travail
- Pas d'infractions niveaux 2 / 3
- Pas d'infractions répétitives niveau 1

Cet évènement pourra être organisé sur des projets avec commandes > à 250 k€. Ce principe est d'application pour les travaux d'élagages et de peintures sur base annuelle.

5 Lexique

- **Pré-qualification :**

Phase administrative durant laquelle le potentiel technique et commercial du contractant est analysé. Lorsque celle-ci est clôturée avec succès, l'entrepreneur est considéré comme étant pré-qualifié.

- **Qualification provisoire :**

Suite à une évaluation intermédiaire > à 60%, le contractant est considéré qualifié temporairement et peut être consulté pour de nouveaux projets.

- **Projet pilote :**

Projet d'entreprise, considéré comme test, servant à qualifier un contractant pour une commodité et/ou catégorie(s) spécifique(s) dont le degré de complexité et la durée d'exécution des travaux sont suffisamment réalisables pour un nouvel entrepreneur.

- **Projet (non pilote)**

Projet d'entreprise consistant en une complexité trop grande afin qu'il puisse servir à qualifier le contractant. Seules les entreprises qualifiées sont invitées à participer aux appels d'offres pour la commodité et catégories s'y référant.

- **TCO (Total Cost of Ownership):**

Désigne le modèle utilisé pour l'attribution des projets. Ce modèle tient compte de différents paramètres financiers, qualité et sécurité.

- **Tâches complexes et phases critiques :**

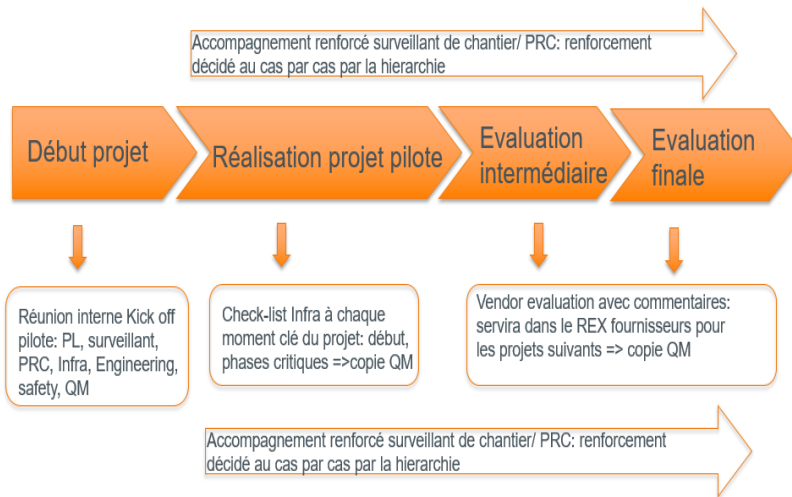
Désigne une série de tâches complexes ne pouvant être sous-traitées car elles comportent une complexité technique/safety élevée nécessitant d'être exécutées par le contractant principal (qualifié).

Annexe 1: Commodité et catégories de travaux

COMMODITE	CATEGORIE 1	CATEGORIE 2	CATEGORIE 3
Génie Civil Ligne	Nouveaux pylônes pour treillis et poteau bétons HP	Réglages ancrage tiges filetées	Réglages de tiges filetées pour poteaux béton et ancrage plaque pour pylône treillis
		Fondations	Semelles superficielles (sur semelle(s) unique ou multiples)
		Réglages ancrage socles	Semelles superficielles + Fondations profondes avec massifs de liaison entre pieux
		Réglages ancrage socles	Fondations profondes constituées de pieux tubés uniques (par pied de pylône)
	Fondations	Fondations existantes	Adaptation et réparations de fondations existantes
		Fondations (avec réservation) pour poteaux	Coffrées sur site et préfabriquées pour poteau et pylône tubulaire
Travaux Electriques Lignes	Montage	Poteaux béton	Poteaux béton à fondations fichées (bétonnage des fondations inclus) Poteaux béton HP multi-tronçons boulonnés (fondation préfab non incluse)
		Pylônes tubulaires métalliques	Pylônes tubulaires métalliques multi-tronçons emboîtés (fondation préfab non incluse)
		Treillis métalliques	< 220kV et <80m de hauteur 380kV ou >80m de hauteur
		Lignes de secours	Montage et démontage de mâts de secours en I KEMA New Montage et démontage de mâts de secours en V KEMA Old
	Travaux lignes	Travaux avec tireuse/freineuse	Travaux de ripage, remplacement d'isolateurs, d'équipement...
			Sur conducteur simple et OPGW
			Sur conducteurs en faisceau (bundle)
	Travaux sans tireuse/freineuse	Sur conducteurs HTLS Lamifil (+certification Lamifil)	
		Sur conducteurs HTLS Nexans (+certification Nexans)	
	Sécurité Intrinsèque	Tirage de ligne avec conducteur simple	
	Tirage de ligne avec conducteurs en faisceau (bundle)		
Travaux Peintures	Sous-stations		
	Lignes		
Génie Civil Poste	RANK1		
	RANK2		
Travaux Electriques Postes	MS/36		
	70, 110, 150 220, 380		
Travaux Electriques Cables HT	MV, 36 kV, 70 kV (sans FO)		
	70kV (avec fibre), 150 kV 2000 mm ² (avec fibre)		
	150 kV 2500 mm ² , 220 kV		
	380 kV		
Travaux Fibres Optiques	Liaisons Aériennes	OPGW Fiber Optic Works	
	Liaisons Internes	Micro Ducts	
		Campus + Trunking	
	Liaisons Souterraines	Ground Works	
Fiber Optic Works			
Fondation sur pieux	Pieux forés		
	Pieux Tubes vissés		
	Micro Pieux		
Elaguage			

Annexe 2 : Suivi des projets pilotes

Déroulement d'un projet pilote



Annexe 3: Template Pass/Fail

<http://www.elia.be/fr/securite-et-environnement/securite/Safety-for-Contractors/Nieuwe%20procedures>

Annexe 4: Tâches complexes et phases critiques

<http://www.elia.be/fr/securite-et-environnement/securite/Safety-for-Contractors/Nieuwe%20procedures>

Annexe 5 : Evaluation contractant CORE

<http://www.elia.be/fr/securite-et-environnement/securite/Safety-for-Contractors/Nieuwe%20procedures>

Annexe 6: Déroulement Plan d'action

General process

